



Communiqué de presse

Apartheid scolaire à Ris-Orangis ?

Le MRAP s'indigne de la tentative du Maire de Ris-Orangis de contourner la loi française sur l'obligation scolaire en mettant en place une classe spéciale pour les enfants Roms résidant sur le territoire de sa commune. Par cet acte, le maire réinvente une forme inacceptable d'"apartheid" à la française.

Le MRAP s'étonne du fait que l'inspection académique de l'Essonne ait prêté son concours à une telle opération en détachant le personnel enseignant nécessaire.

Le MRAP exige que la loi sur la scolarité soit respectée, et demande au Préfet de l'Essonne et au recteur d'académie, d'user de leur pouvoir, afin que les enfants Roms puissent intégrer une classe normale (celle correspondant à leur classe d'âge) , en procédant si nécessaire à l'ouverture d'une classe CLIN.

Paris, le 22 janvier 2013